

charité et de miséricorde¹. Son Épître, adressée aux Juifs convertis, a pour but principal, non de leur faire observer la loi mosaïque, mais au contraire de les en détacher pour s'occuper exclusivement de l'observation des préceptes moraux de l'Évangile.

¹ Jac., I, 27.

CHAPITRE II.

LES ÉPÎTRES DE SAINT PIERRE.

Nous avons deux Épîtres de saint Pierre. Eusèbe classe la première parmi celles dont l'authenticité est admise sans contestation par toutes les Églises¹, et elle a été, en effet, connue et mise à profit par les plus anciens écrivains ecclésiastiques². Ces témoignages n'ont pas empêché cependant Cludius d'en attribuer la composition à un disciple de saint Paul³, mais les autorités en faveur de cette lettre ont un si grand poids que la plupart des rationalistes hésitent à la rejeter, si même ils ne l'attribuent point expressément au chef des Apôtres. En réalité, on n'a aucun argument à faire valoir contre elle.

La seconde Épître de saint Pierre, à cause de sa brièveté, a été moins connue des anciens que la première, ou plutôt ils ont eu plus rarement l'occasion d'y faire allusion et de la citer. La critique négative en tire prétexte pour la condamner. « La deuxième Épître attri-

¹ Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 25, t. xx, col. 268.

² Voir R. Cornely, *Introductio*, t. III, p. 631-632. — Le témoignage de Papias, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 39, t. xx, col. 300, est très explicite.

³ Cludius, *Ursichten des Christenthums*, Altona, 1808, p. 296 et suiv.

buée à Pierre est sûrement apocryphe, affirme M. Renan. On y reconnaît, au premier coup d'œil, une composition artificielle, un pastiche composé avec des lambeaux d'écrits apostoliques, surtout de l'Épître de Jude. Nous n'insistons pas sur ce point, car nous ne croyons pas que la *secunda Petri* ait, parmi les vrais critiques, un seul défenseur¹. »

Les défenseurs, même aujourd'hui, en Allemagne, « parmi les vrais critiques, » ne manquent pas à la seconde lettre de saint Pierre², et malgré les hésitations premières de la tradition, qui s'expliquent sans peine lorsqu'on considère combien il devait être difficile, à cette époque, d'être positivement renseigné sur l'authenticité d'une courte lettre, hors du lieu où elle avait été écrite et de celui où elle avait été adressée, il est certain qu'au troisième et au quatrième siècles, l'accord s'était partout établi pour reconnaître que cet écrit était du prince des Apôtres³. Ces tergiversations ont, d'ailleurs, l'avantage de nous montrer que la primitive Église n'acceptait point à la légère les écrits qu'on lui présentait comme apostoliques, ce qui montre combien la critique rationaliste a tort de faire aujourd'hui si peu de cas de l'autorité de la tradition⁴.

¹ E. Renan, *L'Antechrist*, p. vi.

² Voir Weiss, dans les *Theologische Studien und Kritiken*, 1866, p. 255-307; Keil, *Commentar über die Briefe des Petrus und Judas*, Leipzig, 1883, p. 184-207, etc.

³ Voir les canons du Nouveau Testament, dans le *Manuel biblique*, 7^e édit., t. I, n^os 42 et suiv., p. 105 et suiv.

⁴ Voir sur l'authenticité de la seconde Épître de saint Pierre, G. Salmon, *Introduction to the New Testament*, 1885, p. 605-653.

CHAPITRE III.

LES ÉPÎTRES DE SAINT JEAN.

La première Épître de saint Jean est comme la préface de son Évangile. Les rapports entre ces deux écrits sont si intimes qu'ils suffiraient pour établir l'authenticité de la lettre, alors même que la tradition serait muette sur ce point. Elle est d'ailleurs fort explicite. Papias¹, saint Polycarpe², saint Irénée³, Clément d'Alexandrie⁴, Tertullien⁵, saint Cyprien⁶ ne nous laissent aucun doute à ce sujet, et il ne s'est pas élevé dans l'antiquité une seule voix discordante.

De nos jours, quelques esprits aventureux et amis du paradoxe ont essayé néanmoins d'émettre quelques doutes, en s'appuyant sur des raisons intrinsèques. Lange a reproché à cette lettre de n'avoir aucun caractère personnel ni local, et il a supposé qu'elle avait pu être

¹ Papias, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 39, t. xx, col. 297.

² S. Polycarpe, *Ep. ad Phil.*, VII, t. v, col. 1012.

³ S. Irénée, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, v, 8, t. xx, col. 449.

⁴ Clément d'Alexandrie, *Strom.*, II, 15, t. VIII, col. 1004; *Adumbr. in II Joa.*, t. IX, col. 737.

⁵ Tertullien, *Adv. Prax.*, XV, t. II, col. 173.

⁶ S. Cyprien, *Epist.*, XXV, 2, t. IV, col. 289.